

Compte-rendu de la réunion informelle du 8 octobre 2009

Mme MARTEL, Trésorière Payeuse Générale d'Eure-et-Loir, a convié les représentants CTPD des organisations syndicales de la DGFIP 28, à une réunion informelle le 8 octobre dernier, afin de leur présenter les premières informations sur la mise en place de la Direction Locale Unifiée (DLU) dans le département.

Pour éviter toute indigestion, ce compte-rendu ne reprendra pas l'énumération des différents pôles, missions, divisions théoriques prévus dans l'organisation, qui figurent déjà dans la circulaire du 20 juillet 2009, à laquelle nous ne pouvons que vous renvoyer (un lien est joint en fin de message). Vous trouverez ci-après une copie du document issu de cette circulaire, intitulé « L'essentiel sur l'organisation des directions locales unifiées », dont l'Administration, au plan local, a d'emblée suivi le plan à la lettre : il contient l'essentiel, en effet, des informations qui nous ont été communiquées.

- La future DDFIP en bref au début 2010 -

Nous ne reprendrons donc que les déclinaisons locales, proposées pour le département, mais qui restent à valider par la Centrale. Ainsi, pour ce qui est de l'organisation :

- ⇒ Pôle Gestion Fiscale avec à sa tête deux directeurs divisionnaires ;
- ⇒ Pôle Gestion Publique (un directeur divisionnaire)
- ⇒ Pôle Pilotage et Ressources (un directeur divisionnaire chapeautant deux divisions).

Nous avons donc eu communication essentiellement des « grandes lignes », mis à part les précisions ci-dessous, lesquelles constituent les seules nouveautés du moment :

- ⇒ le pilotage et l'animation du recouvrement (en fait, l'encadrement de la mission) seront rassemblés rue du Grand Faubourg ;
- ⇒ en revanche, les services ressources humaines et formation seront réunis place de la République, tout comme le SD-FDL qui a déjà entamé sa « migration » au début de ce mois-ci ;
- ⇒ les locaux de la place de la République ne nécessitent pas de gros aménagements, seuls ceux du 2^e et du 3^e étage de la TG devront être modifiés, ce qui sera fait a priori à la mi-2010, à l'occasion de travaux qui étaient déjà prévus de longue date ;

- Quelles garanties pour les agents de la nouvelle Direction -

Bien entendu, Mme la TPG a réaffirmé, conformément aux principes retenus par le DG, M. PARINI, que les agents conserveraient leurs métiers et les missions qu'ils assurent actuellement, et qu'il n'y aurait pas de changement de résidence, sauf en cas de mobilité « choisie ».

... du moins pour l'instant pourrions-nous rajouter ! En effet, nous sommes dans une période transitoire, la fusion définitive devant intervenir dès 2012. Attention : **l'engagement de M. PARINI quant au maintien de la DGFIP hors périmètre RGPP**, est un engagement verbal : est-il valable jusqu'au 31 décembre 2011 seulement, ou concerne-t-il aussi l'après fusion, c'est-à-dire après 2011 ? La question reste entière, car **2012 pour nous autres agents, c'est ... demain !**

En tout cas, la vive inquiétude de l'ensemble des fonctionnaires vis-à-vis de la RGPP et surtout de la loi sur la mobilité, d'une part, et les termes de l'engagement du DG, d'autre part, ont été rappelés par la section SNUI / SUD Trésor 28 lors de cette séance.

- Les questions pratiques : Installation, accueil, places de parking -

Concernant l'installation matérielle à proprement parler, nous avons évoqué l'opportunité, dans le cadre du déménagement d'une partie de la DSF et de la rationalisation de l'occupation des locaux, d'une meilleure implantation de certains services de vérification, en particulier la BDV1, actuellement dans des bureaux pris en location. L'administration a retenu cette idée à titre de réflexion sur le sujet.

Nous avons également essayé d'aborder les sujets très épineux et tout aussi concrets, comme les conditions d'accueil du public et celles des agents qui en sont chargés. Cet accueil ne pourra que s'intensifier avec la fusion et la mise en place des SIP.

Mme la TPG a voulu se montrer rassurante sur la question mais est restée très évasive, tout comme au sujet de la répartition des places du parking de la Préfecture (Chartres), point évoqué à l'initiative du SNUI / SUD Trésor 28, et qui n'a pas particulièrement inspiré nos interlocuteurs. Et pourtant, là aussi il serait urgent d'agir, car par les temps qui courent, payer un parking, c'est une coupe sombre de plus dans des budgets familiaux déjà plus que serrés.

- Le point sur les règles de gestion et règles de vie quotidienne (modules ARTT, horaires, etc.) -

Nous avons également réaffirmé notre souci constant quant à la préservation voire l'amélioration des conditions de travail des agents, et notre attachement à la réalisation des missions et l'exercice des métiers des deux ex Directions Générales, dorénavant fusionnées. Nous serons notamment très vigilants sur les règles de gestion du personnel, même si celles-ci ne doivent pas être modifiées d'ici 2012. Mme la TPG a rappelé en effet que les règles de gestion demeureraient inchangées en période transitoire, et que les règles de vie quotidienne (temps de travail, autorisations d'absence, etc.) seraient harmonisées. Au niveau national, l'Union SNUI / SUD Trésor s'est battue bec et ongles pour obtenir au bénéfice des agents des deux réseaux les règles de vie quotidienne les plus favorables, à savoir celles de l'ex DGI : RTT au choix individuel, modalités de récupération horaires, etc.

En bref, pour conclure sur cette réunion informelle, malgré la convocation de l'ensemble des parités administratives et syndicales des deux Directions départementales, rien de bien nouveau sous le soleil. **Beaucoup de questions restent en effet en suspens, et des questions essentielles**, telles que **l'accueil, les conditions de travail, l'après-2011, la mobilité « subie »**, etc, même s'il est vrai que certaines d'entre elles ne peuvent se résoudre en local.

- Conclusion -

Si pour le moment, *constitution de la DDFIP en cours oblige*, nous n'avons que peu de précisions à vous communiquer, **l'équipe SNUI / SUD Trésor Eure-et-Loir, fidèle à ses valeurs syndicales de proximité avec l'agent, au quotidien, de proposition, d'action et de défense de l'agent, a donc, dès le départ, souhaité évoquer en direct, certaines des problématiques concrètes ou plus générales rencontrées par les agents des deux réseaux.** C'est dès le début qu'il convient de se saisir des problèmes et du cadre spécifiques à la construction de la DDFIP, à commencer par les conditions de travail, d'installation, et les garanties statutaires.

L'équipe du SNUI / SUD TRESOR 28 en séance :



Christophe ARNOUX - Ludovic FORTIN - Nita MET - Noël THEUILLON